



Charte Page Facebook Ville de Chârost

Facebook est un service en ligne sur Internet qui permet de publier et de partager des informations de nature différente (textes, photographies, liens, articles, affiches,...) à destination d'un large public.

« Aimer » ou « liker » la page Ville de Chârost suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées ci-dessous.

Cette page est avant tout une plateforme d'informations concernant les rendez-vous municipaux, associatifs se déroulant à Chârost ainsi que les communications officielles des services de l'Etat et de nos partenaires. Elle permet de relayer les manifestations et d'y convier un large public (sous réserve du respect des dispositions législatives en vigueur).

1. Chaque publication concerne obligatoirement et uniquement la Ville de Chârost et/ou le département du Cher :

- Les événements liés à la commune, (Cérémonies, Festivités, Vœux, Conseil Municipal ...),
- Les informations à caractère municipal, (Travaux, Plan de circulation modifié, Arrêtés municipaux si besoin ...),
- Les informations à caractère associatif, (Manifestations Associatives Charostaises),
- Les informations utiles et pratiques, (Mission Locale, Fermeture de Mairie, Poste, Service Technique...),
- Les communications et alertes Préfectorales et climatiques (Météo France, Vigicrue...),

2. Sont autorisés à communiquer au nom de la ville de Chârost le maire, les adjoints, le secrétariat de mairie, les administrateurs et éditeurs de la page Facebook.

3. Il ne s'agit en aucun cas d'un outil à vocation politique, c'est pourquoi tout commentaire ou publication à caractère politique sera supprimé. La page Facebook



Charte Page Facebook Ville de Chârost

de la ville de Chârost n'est qu'un support de communication au même titre que le site internet ou le bulletin municipal.

4. Les commentaires doivent rester corrects et ne pas porter atteinte à la commune ou une personne. »
5. Le profil Facebook gestionnaire de la page est « Jean de Bethune ». Aucune demande d'amis n'est autorisée sur ce profil.
6. Aucun message privé ne peut être envoyé aux administrateurs de la page.
 - Les messages doivent être centralisés auprès du secrétariat de mairie.
 - Toute interpellation des services ou des élus doit donc être adressée à la mairie par courriel (mairiedecharost@orange.fr) ou par courrier pour être redirigée vers les services compétents.
7. Toutes les photos publiées doivent être libres de droits.
8. Sur cette page, il est interdit de :
 - promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés.
 - tenir des propos à caractère diffamatoire, raciste, homophobe, incitant à la violence ou à la haine ou à la xénophobie.
 - promouvoir la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme.
 - publier des contenus contrevenant aux droits d'autrui, incitant aux crimes, aux délits et la provocation au suicide.
 - publier des contenus injurieux, obscènes ou offensants.
 - détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.
 - dénigrer la Municipalité, les élus, les agents ou toutes autres personnes.



Charte Page Facebook Ville de Chârost

Afin de protéger ces derniers, et compte tenu des règles énoncées ci-dessus, les administrateurs se réservent le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette Charte. Ils se réservent également la possibilité, en dernier recours, de bannir de

la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page que pour perturber la communication de la municipalité. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

9. Sont déclarés comme administrateur et éditeur au 23 février 2017 de la page Facebook de la commune de Chârost :

- Jean Balon, Maire, Editeur
- Muriel Régibier-Jaunâtre, 1ère adjointe, *Administrateur*
- Jérôme Lejeune, Second adjoint, *Editeur*
- Annick Godet, Conseillère municipale, *Editeur*
- Adrien Micoureau, Conseiller municipal, *Administrateur*
- Charly Perragin, Conseiller municipal, *Editeur*
- Fabrice Rousseau Coste, Conseiller municipal, *Administrateur*
- Maud Bonnard, Secrétaire de mairie, *Editeur*
- Magalie Valejo, Agent administratif, *Editeur*

10. Seuls les administrateurs ont accès à l'ensemble des fonctionnalités de la page de la Ville de Chârost.

11. Les administrateurs peuvent décider de maintenir ou supprimer une publication après concertation mais seuls Le Maire et la 1ère adjointe peuvent trancher en cas de désaccord ou de conflit de publication.



Charte Page Facebook Ville de Chârost

12. Les éléments de connexion du profil et de la page seront transmis au Maire lors de la mandature suivante.

13. Cette Charte peut être amendée et revisitée régulièrement en fonction des évolutions de la Page Facebook, de dysfonctionnements constatés.

Validée en conseil municipal le en 23/02/2017